



VILLE DE NICE
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 25 janvier 2022
006-210600888-20220121-26197_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 17.1

OBJET : Soutien à la création - Atelier d'artistes.

PRESENTS : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Pascale FERRALIS, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILLAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Martine MARTINON, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Barbara PROT, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Jacques RICHIER, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES BARBOSA, Monsieur Philippe SCEMAMA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER de GUBERNATIS, Monsieur Thierry VENEM, Madame Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Philippe VARDON, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Pierre FIORI, Monsieur Graig MONETTI, Monsieur Robert ROUX.

POUVOIR(S) : Monsieur Fabrice DECOUPIGNY a donné pouvoir à Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Pierre FIORI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO, Monsieur Graig MONETTI a donné pouvoir à Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Robert ROUX a donné pouvoir à Monsieur Patrick MOTTARD.

SECRETAIRE(S) : Madame Magali ALTOUNIAN.

Séance du 21 janvier 2022

Rapporteur : **Monsieur Robert ROUX**

Service : **DGA Culture et Patrimoine**

Objet : **Soutien à la création - Atelier d'artistes.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les commissions compétentes entendues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29,

Vu la délibération n° 34.1 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 relative au soutien à la création - Ateliers d'artistes,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir la création artistique en permettant notamment aux artistes de développer leurs productions sur le territoire de la commune,

Considérant que la ville de Nice met à disposition divers ateliers de travail afin d'accueillir des artistes plasticiens dans des locaux réhabilités sur le site du 109,

Considérant la nécessité de compléter le dispositif existant en introduisant notamment un règlement de l'appel à candidature mentionnant notamment les conditions d'éligibilité,

Considérant la volonté de la Ville d'élargir son dispositif de soutien à travers la mise à disposition de 2 ateliers d'artistes, hors 109, et d'un atelier « Table Ronde » au 109, venant s'ajouter au 29 ateliers déjà existants,

Considérant que les conventions d'occupation d'ateliers d'artistes ont été prolongées par voie d'avenant en raison de la pandémie liée à la Covid-19 et ce jusqu'au 31 août 2022,

Considérant que sont éligibles à l'attribution des ateliers les peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, plasticiens, vidéastes et tout artiste travaillant sur tout type de support et surface, justifiant d'un numéro de SIRET et cotisant à la sécurité sociale des artistes ou à l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (A.G.E.S.S.A),

Considérant que ces mises à disposition font l'objet d'une redevance modérée dont les montants sont fixés en annexe, par la présente délibération,

Considérant que ces tarifs modérés permettent, dans un contexte de forte pression foncière, de maintenir les artistes sur le territoire de la commune,

Considérant que l'attribution des ateliers de travail fera l'objet d'une convention qui déterminera les droits et obligations entre les parties,

Considérant que l'atelier « Table Ronde » est spécifique, de par sa configuration et sa situation au sein du 109, et favorable à l'installation d'un artiste de renom,

Séance du 21 janvier 2022

Rapporteur : **Monsieur Robert ROUX**

Service : **DGA Culture et Patrimoine**

Objet : **Soutien à la création - Atelier d'artistes.**

Considérant que l'occupation de l'atelier Table Ronde au sein du 109, sera d'une durée de six mois reconductible 2 fois,

Considérant que l'occupation des ateliers de travail, en faveur des artistes au sein du 109, sera d'une durée de trois ans reconductible 2 fois,

Considérant que l'occupation des ateliers de travail en faveur des artistes, du dispositif élargi hors 109, sera d'une durée d'un an reconductible 2 fois, pour les ateliers sis 63, rue de la Buffa et 23, rue Trachel,

Considérant que les dossiers de candidature pour l'attribution d'un atelier de travail pour les artistes plasticiens pourront être retirés via le site internet www.ville-nice.fr ou <http://le109.nice.fr/> et devront être déposés numériquement au plus tard le 2 avril 2022,

Considérant que les artistes sélectionnés par le comité d'experts se verront proposer la signature d'une convention d'occupation,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- 1. abroger la délibération n° 34.1 du Conseil municipal du 17 octobre 2019,**
- 2. approuver les termes du règlement de l'appel à candidature des ateliers d'artistes,**
- 3. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,**
- 4. approuver les différents tarifs d'occupation des ateliers d'artiste situés au 109 et du dispositif élargi hors 109, tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé,**
- 5. imputer les recettes afférentes aux redevances perçues sur le compte 7520, fonction 330 014, chapitre 75, code SD 700.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI